

Si nous savions... le savoir agricole nous fait apprécier bien des choses qui nous paraissent de peu d'importance, mais qui souvent sont la cause de notre gêne en agriculture, lorsqu'on ne sait pas en tirer profit soit dans le succès ou l'insuccès. Le savoir agricole, c'est la clef du succès; on ne peut sortir de là, c'est-à-dire contester l'utilité de l'enseignement agricole, soit dans nos écoles primaires, soit par les écoles d'agriculture, les cercles agricoles et les journaux d'agriculture.

L'échenillage des arbres fruitiers.

Les chenilles font, depuis quelques années, de grands ravages sur les pommiers dont beaucoup sont entièrement dépourvus de leurs feuilles, dans l'impossibilité où nous sommes de les détruire, vu leur grand nombre.

En effet, quand on voit un pommier d'une vaste étendue ayant ses nombreux rameaux couverts de bourses ou nids de chenilles, on est frappé d'impuissance en présence de ce fléau. Il est impossible d'arracher ces bourses avec la main, ni même avec aucun instrument. Il est aussi impossible de monter dans les arbres pour pratiquer cette opération, attendu que les branches étant touffues et chargées de fruits, ne permettraient pas d'aller de l'une à l'autre sans causer du dommage, soit en cassant les rameaux soit en faisant tomber le fruit par les mouvements du corps dans l'arbre, et fut-il possible d'agir avec facilité, on passerait un temps infini à chaque arbre, sans avoir l'espoir de le nettoyer complètement.

Voici un moyen qui généralement a réussi, et nous le recommandons à l'attention des propriétaires de vergers :

Mettez du charbon ou de la braise dans une casserole portative; jetez sur ce charbon embrasé une certaine quantité de résine broyée, mêlée à un peu de soufre en poudre; promenez la fumée qui résulte de ce mélange sous l'arbre sur lequel se trouve des chenilles; cette fumée les asphyxie, et on les voit tomber immédiatement. Celle qui restent sur l'arbre sont mortes. Il faut faire cette opération de temps à autre et choisir pour cela un temps calme, afin que la fumée ne soit pas dispersée trop par le vent.

Choses et autres.

La meilleure ménagère agricole.—On se plaint que l'agriculture ne paie pas, et il peut se faire que dans bien des cas la femme qui préside à l'intérieur de la ferme soit pour quelque chose dans la gêne qu'éprouve le cultivateur.

Dans une exploitation agricole bien conduite, ce n'est pas tout de rencontrer aux manœuvres de la charrue un cultivateur habile, sachant bien tirer parti de toutes ses opérations agricoles et remplir avec régularité ses granges et ses caves de produits agricoles. La prospérité de sa maison sera incomplète, s'il n'est secondé par sa femme qui elle aussi doit tirer de ces produits le parti le plus avantageux. Le rôle propre de la femme du cultivateur doit s'étendre à la bonne direction de l'intérieur de la ferme à commencer par celle des enfants et des domestiques. Il faut qu'il y ait aussi entente avec son mari quant à l'économie dans les dépenses du ménage; elle doit surveiller attentivement les opérations de la laiterie et de la basse-cour, de même que le jardinage qui peuvent être une grande source de profits si les produits qui en proviennent sont bien utilisés.

Agriculture et industrie.—Là où la culture est la plus avancée, l'industrie est florissante. A son tour, par une juste réciprocité,

l'industrie a besoin d'une agriculture prospère, car elle trouve dans les campagnes, au milieu des nombreuses populations agricoles, les plus larges et les plus sûrs débouchés pour les produits. Ainsi donc, tout le monde, agriculteurs et industriels doivent être intéressés à favoriser le progrès agricole par tous les moyens possibles, en secondant les efforts de ceux qui travaillent à ce patriotique mouvement vers les améliorations agricoles.

RECETTES

Conservation des fraises.

Voici, pour la conservation des fraises, une recette qui devra avoir bientôt son utilité, quand il s'agira d'envoyer des fraises sur nos marchés, et tout particulièrement à l'égard des fraises de jardins dont la culture est grandement répandue.

La fraîcheur est une des grandes qualités des fraises et il convient de les cueillir au matin, dès que la rosée est en partie ressuyée, pour la consommation du jour. Lorsque les fraises doivent être conservées au-delà d'une journée, elles perdent beaucoup de leur qualité. Voici un moyen de les tenir fraîches pendant deux ou trois jours: Il suffit de les étaler en couche mince sur une claie ou tamis, au fond d'un panier en osier, qu'on recouvre de feuilles de vigne ou d'une toile et qu'on place ensuite dans la cave au-dessus d'un vase contenant de l'eau.

Destruction des limaces dans les planches de fraisiers.

Tous les jardiniers savent combien les limaces font des ravages dans les planches de fraisiers, dont trop souvent elles attaquent tous les fruits, aussitôt qu'ils approchent de leur maturité. Pour détruire ces petits animaux, d'autant plus redoutables qu'ils échappent à la surveillance la plus attentive, on répand sur les fraisiers de la chaux qui ait été éteinte à l'air et tamisée ensuite. On peut répéter cette opération en la pratiquant par une soirée douce et humide.

Il est bon de jeter de cette chaux sur tout le jardin, si l'on veut être entièrement débarrassé des limaces. Les plantes les plus tendres ne souffrant pas de l'application de la chaux, ce procédé, dont l'effet est assuré, ne peut entraîner aucun inconvénient; en outre la chaux est fort peu coûteuse, et il est facile de la répandre dans un court espace de temps.

AVIS

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le 27^{ème} jour de juillet 1886, à 9 heures de l'avant-midi, à St-Eleuthère Township Pohenegamook, chez Alexandre Lajoie dans le dit district électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour l'arrondissement de votation No 1 de la dite paroisse de St-Eleuthère dans le dit district électoral.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la révision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée à St-Paschal, le et avant le 13^{ème} jour de Juillet 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis de l'objection.

Daté ce 25 mai 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviser pour le district électoral de Kamouraska.